SELARL Laurent DUBOIS & Fleur FONTAINE

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
23 Avenue Paul Vaillant Couturier
B.P. 20
93423 VILLEPINTE CEDEX
TEL. 01.49.36.10.01.
FAX. 01.49.36.15.56.
www.dubois-huissier-93.com

SECOND ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF Et le DIX SEPT OCTOBRE

A LA REQUETE DU:

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE HENAFF du 210/218 RUE ANATOLE FRANCE ET 3/15 RUE J.HENAFF à DRANCY (93700), représenté par son syndic la SARL ABD GESTION, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 507 784 338, dont le siège est 3 rue Lally Tollendal 75019 PARIS Agissant poursuites et diligences de son gérant y domicilie en cette qualité audit siège

LEQUEL ME DECLARE:

Que Madame FLAMIA est propriétaire du lot n°319.

Qu'ils ont bénéficiaires d'un titre exécutoire à son encontre, et qu'un commandement aux fins de saisie immobilière lui a été signifié.

Que celle-ci n'a pas déféré au paiement de l'intégralité des charges dues dans le délai qui lui était imparti, de sorte que le syndicat des copropriétaires est bien fondé à solliciter la réalisation d'un procès verbal descriptif dudit lot appartenant à Madame FLAMIA.

Qu'il est donc dans son intérêt de faire procéder aux procès verbal descriptif par le Ministère d'un Huissier de Justice pour servir et valoir ce que de droit.

Que je suis requise à cet effet.

C'est pourquoi,

DEFERANT A CETTE REQUISITION:

Je soussignée, Maître Fleur FONTAINE, Huissier de justice associée, membre de la SELARL DUBOIS-FONTAINE, 23 avenue Paul Vaillant Couturier 93420 VILLEPINTE,

Me suis transportée ce jour DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF à DRANCY (93700), 3/15 Rue Joseph Hénaff, et là étant à 9 Heures, et là étant en présence de Monsieur MANDE, expert diagnostiqueur, chargé des diagnostics immobiliers, j'ai procédé aux constatations suivantes :

LOT N°319:

I - DESCRIPTION

Je constate qu'il s'agit d'un studio, constitué d'une pièce principale avec une kitchenette sur le mur face, et une salle d'eau au fond de la pièce à droite.

Sur le mur fond, il existe une fenêtre et la porte d'entrée.

Je constat que la porte d'entrée est très vieillissante et très abimée.

Le sol est en béton brut.

La kitchenette est sommairement munie d'un évier et d'une arrivée d'eau.

Salle d'eau avec WC:

Je relève la présence d'un WC, d'un bac à douche et d'une arrivée d'eau.

Je constate que l'électricité est en état de fonctionnement, mais celle-ci est très vétuste et n'est pas aux normes.

II - CONDITIONS D'OCCUPATION

A mon arrivée, un homme m'ouvre la porte, à qui je décline mes nom, prénom, qualité, l'objet de ma présence et lui exhibe ma carte professionnelle.



Il m'indique être Monsieur OMAWU Peter.

Il me permet de rentrer, et me déclare qu'il occupe les lieux 2007.

Il me confirme que le lot n°319 a été réuni avec le lot n°320, qui constitue une deuxième pièce du logement.

Il me précise qu'il ne paye plus son loyer depuis 2015 suite à une dispute avec Monsieur KISSI.

Il me précise qu'il ne connait pas la propriétaire, Madame FLAMIA, qu'il ne l'a jamais rencontré et qu'il ne lui a jamais versé aucun loyer.

Telles sont les constatations que j'ai faites et pour lesquelles j'ai rédigé le présent procès verbal de constat sur trois feuilles pour servir et valoir ce que de droit.

Six photographies prises par mes soins et corroborant mes constatations sont annexées au présent procès verbal de constat.

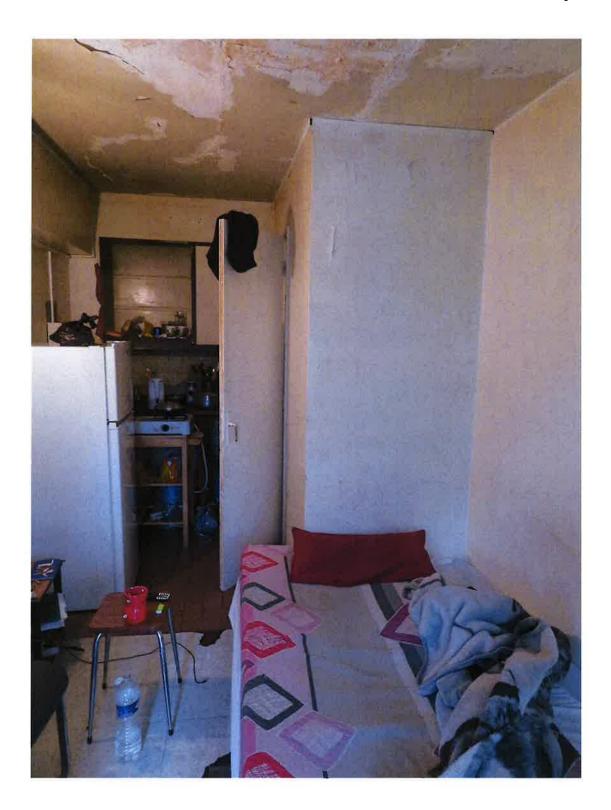
Maître Fleur FONTAINE



















Constat dressé le 17-10-2019 par Maître FONTAINE Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES - 3/15 Rue Joseph Henaff - lot n°319 - DRANCY



